

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL224

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 20

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 6, après les mots :

« une durée »,

insérer le mot :

« maximale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.